



BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 29 Septembre 2025

Procès-Verbal N°4/2025-2026

PRESIDENT : Pierre BOURDET

PRESENTS : Clarisse FERRER, Bernard BORG, Patrick MARITAN.

EXCUSES : Annie CLUZEL, Béatrice LATAPIE-BOULOC, Grégory PASSENEAU.

INFORMATIONS LIMINAIRES :

*Les décisions du Comité de Direction ou **du Bureau du District**, en application de l'Article 17 des Règlements Généraux de la Ligue d'Occitanie, à l'exclusion notamment de celles relevant de la vie et de l'organisation interne du District, sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie dans un délai de sept jours à compter du lendemain de leur publication dans le respect des conditions de forme et de fond de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.*

La réunion est ouverte par le Président à 18h00.

1- Validation PV N°3 en date du 10/09/25 :

Le PV N°3 en date du 10 septembre 2025 est validé par les membres du Bureau.

2- INFORMATIONS SUR LE RELEVÉ DE FACTURATION DES OBSERVATEURS :

→ Concernant les arbitres Lozériens.

- Information d'un forfait km minimum de 35€.
- Si le nombre de km est dépassé le forfait s'adapte.
- Contrôle de ce relevé en interne.

► La régularisation se fait donc sur cette base car l'avance est faite par le District de l'Aveyron.

3- POINT SUR LES PARTENARIATS :

→ Un tableau récapitulatif des partenaires est présenté.

- Demande d'établir un schéma qui permettra un suivi plus optimal sur les engagements financiers avec la signature des conventions sur le premier trimestre de la saison sportive.

4- VALIDATION DES DEMANDES DE SURCLASSEMENTS U17 :

- **MARGERIDE FC** : Après examen du dossier, il est validé que la joueuse Capucine TOURNADRE U17F peut jouer en Senior F en application de l'Article 67 des Règlements DAF Championnat.
- **MONTBAZENS RIGNAC US** : Après examen du dossier, il est validé que la joueuse Dorine RIVIERE U17F peut jouer en Senior F en application de l'Article 67 des Règlements DAF Championnat.
- **JEUNESSE SPORTIVE BASSIN** : Après examen du dossier, il est validé que le joueur Mathis CASTELA U17G peut jouer en Senior M en application de l'Article 24 des Règlements DAF Championnat.
- **LAISSAC/BERTHOLENE** : Après examen du dossier, il est validé que le joueur Ilhann SERMET U17G peut jouer en Senior M en application de l'Article 24 des Règlements DAF Championnat.

→ Le fichier à jour sera consultable dans l'onglet "Document utiles" sur le site du DAF.

→ Un mail sera envoyé à chaque club.

5- SOIRÉE DU CDOS DU 28/11/2025 :

→ Invitation à la soirée du Mouvement sportif.

→ Demande de nommer quatre personnes de plus de 10 ans de bénévolat dans le football, qui seront mis à l'honneur lors de la soirée de remise des récompenses le 28 novembre 2025.

Proposition du bureau :

- COULON François /Haut Levezou Canet de Salars.
- LIBOUREL Élodie / Sources de l'Aveyron.
- DALMON André / US Dourdou.
- Une 4ème personne sera proposée (voir C.D.A.) .

6- POINT SUR LES REMISES DE LABEL :

- **04/10 à Mende** (reporté)
- **15/10 à Combes**
- **08/11 à Requista**
- **22/11 à Millau**
- **28/11 à JS Levezou**
- **29/11 à Laissac**
- **13/12 à Sebazac**

7- POINTS DIVERS :

→ Demande de stage de 3ème de Melle VIARGUES du 16 au 20 février 2026 / Stage validé.

→ COMEX FFF / les 06 et 07 octobre 2025 à CASTELMAUROU.

- 06/10 présence du Président/Secrétaire/Trésorière du District Aveyron Football.
- 07/10 présence de Luckian OLIER, salarié du District Aveyron Football en adéquation avec le programme de la journée (Partenariat dans le monde du football).

→ Demande officielle de Rignac-Montbazens pour proposer ses deux stades à Rignac pour des finales de fin de Saison.

→ Informations sur la correspondance reçue sur l'appel à Projet Sport Santé du Conseil Départemental / Envoi à tous les clubs par courriel.

→ Mise en place de la « **Cellule de Veille sur l'Arbitrage** » (C.V.A.) lors de problèmes nécessitant la visioconférence du dimanche (Incivilités touchant les arbitres).

• Sa constitution est la suivante : Arbitre concerné / Président du District Aveyron Football / Président CDA ou un membre CDA désigné en cas d'absence du Président / Président Gestion des Compétitions / Président Discipline.

La réunion est clôturée par le Président BOURDET à 19h05.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PB' with a large, stylized flourish extending to the right.

Pierre BOURDET.